

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02/05/2022**

L'an 2022 et le lundi 2 Mai 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique FLAMENT, Maire.

Présents : M. CHAMBRIER-GILLOT David, Mme COCHIN Lydia, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GAUTIER Cindy, Mme GERMAIN Martine, M. GUERANT André, M. HERPIN Jean-Luc, M. LEDIEU Christophe, Mme LEROY Sonia, Mme LETOURNEAU Aurélie, M. MARTINEAU Eric, M. PERRICHOT Alain, Mme PICHARD Arlette, M. RADENAC Alexandre, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROUGET Anne-Marie, M. VADE Prosper

Procurations : Mme BOULE Sophie à Mme LEROY Sonia, M. GOUHIER Didier à M. GUERANT André

Secrétaire de séance : M. GERNOT Philippe

Nombre de membres en exercice : 21

**ORDRE DU JOUR :**

**Finances :**

- **Dérogation aux règles d'amortissement de la M57**
- **Résidence A. Croizat - Avenant n°1 à la convention de concession Sarthe Habitat**

**Travaux :**

- **Travaux en cours**

**Divers :**

- **Demandes de subventions – Travaux de restauration et de conservation église**
- **Petites Villes de Demain – Convention de partenariat et de financement du poste de chef de projet**
- **Agenda Quai des Arts**
- **Remerciements**
- **Questions diverses**

**FINANCES**

- **Dérogation aux règles d'amortissement M57** réf : 2022-041

M. le Maire indique qu'avec la nomenclature comptable appliquée jusqu'au 31/12/2021, les amortissements débutaient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (N+1). Avec la M57, l'amortissement commence dès la mise en service du bien (amortissement au prorata temporis), mais les communes peuvent décider de déroger à cette règle par délibération. Il est proposé au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de déroger à la règle de l'amortissement au prorata temporis posée par la M57.

- **Résidence A. Croizat - Avenant n°1 à la convention de concession Sarthe Habitat** réf : 2022-042

M. le Maire indique qu'un avenant à la convention de concession signée entre la commune et Sarthe Habitat doit être conclu pour intégrer les modifications suivantes :

- L'adduction en eau potable a été retirée de la convention de concession, puisque les travaux seront réalisés par le SAEP de Dollon
- Le découpage des lots a été modifié
- Le chiffrage initial des travaux a été actualisé avec la signature des marchés par Sarthe Habitat.

➤ Une participation d'ENEDIS viendra abonder les recettes de l'opération à hauteur de 33 472 €. Elle n'était pas prévue dans le budget initial.

Il ajoute que le montant de la participation communale s'en retrouve lui aussi ajusté à la baisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de concession Sarthe Habitat pour le projet de résidence A. Croizat,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

---

## TRAVAUX

### **Résidence Croizat Sarthe Habitat :**

Les travaux Sarthe Habitat se poursuivent : l'entreprise Bezard TP réalise le terrassement et la pose des réseaux.

**Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie :** les travaux de l'étage sont terminés. Ceux du rez-de-chaussée ont débuté ce jour. Les arrondis des fenêtres seront réalisés fin juin-début juillet. Les élus soulignent la qualité du travail de l'entreprise Lebrun.

**Rénovation bâtiment place de l'Hôtel de Ville :** les démolitions nécessaires à l'opération sont en cours à l'étage.

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille vient de lancer les travaux d'extension de la **ZA du Braye**. Ils dureront environ deux mois.

---

## DIVERS

### • **Demandes de subventions - Travaux de restauration et de conservation église** réf : 2022-043

M. le Maire indique que les travaux de restauration et de conservation du lutrin et des retables sud et nord de l'église peuvent être subventionnés par le Département de la Sarthe (au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers), et par les fonds FEADER.

Il présente l'opération et les travaux envisagés au sein de l'église Saint Jean-Baptiste.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet précité,
- Sollicite le concours du Département de la Sarthe au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers,
- Sollicite une subvention au titre des fonds FEADER,
- Approuve le plan de financement,
- Précise qu'en cas de financement FEADER inférieur au montant prévisionnel, l'écart sera pris en charge par l'autofinancement de la commune,
- Autorise M. le Maire à déposer les demandes de financement, et à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Demande l'autorisation de débiter les travaux par anticipation.

### • **Fibre - Numérotation des habitations - Dénomination de voies et lieux-dits**

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

### • **Petites Villes de Demain - Convention de partenariat et de financement du poste de chef de projet** réf 2022-044

M. le Maire rappelle que la commune a été labellisée "Petite Ville de Demain" en décembre 2020 et que le conseil municipal a délibéré le 14 avril 2021 pour arrêter le financement du poste de chef de projet recruté à cet effet par la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Il ajoute que la personne initialement recrutée a quitté son poste, et qu'elle a été remplacée par un nouvel agent. Les modalités de financement du poste se trouvant modifiées, le conseil municipal doit à nouveau délibérer.

Le coût du poste (traitement brut et charges) est estimé à 45 000 € annuel. Il bénéficie d'une aide partielle de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Le « reste à charge » sera partagé à parts égales entre les trois communes labellisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat et de financement du poste de chef de projet dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents nécessaires à ce projet.

- **Agenda Quai des Arts :**

Date	Heure	Spectacle	Genre	Organisateur
samedi 14 mai 2022	20h30	Les Fracassés	Théâtre	Les Fracassés
lundi 16 mai 2022	20h30	Cinéma	Cinéma	Commune
vendredi 20 mai 2022	20h30	Saison 2 - Anthony Joubert	One man show - Humour	Commune
Du 22 au 29 mai 2022		Peinture - Nicolas PIZY	Exposition	Commune
vendredi 27 mai 2022	20h30	La canne à swing - opus 2	Concert	Commune
lundi 13 juin 2022	20h30	Cinéma	Cinéma	Commune

- **Remerciements :**

Le Comité des Fêtes, les Randonneurs vibraysiens, l'AGVV, le Comité de Jumelage et l'association des Conciliateurs de Justice remercient la commune de la subvention qui leur a été accordée. Il donne lecture du courrier commun au CJ Vibraye handball et à l'ECV72.

- **Questions diverses :**

M. le Maire indique qu'une partie des arbres situés dans l'allée piétonne qui relie l'école primaire au parking du collège sont morts. Ils seront enlevés et remplacés à l'automne.

M. Chambrier indique que le collège G. Goussault et l'association indépendante des parents d'élèves organisent un forum des métiers le 06/05/2022 à la salle polyvalente. La présence d'une trentaine de professionnels permettra de faire découvrir aux jeunes les métiers de notre territoire.

La fresque murale du dojo est terminée. L'inauguration de la salle est prévue le 25 juin prochain.

Le skate park est installé. Il connaît une bonne fréquentation. Les élus de la commission « sports » se sont réunis pour choisir les agrès qui seront installés sur l'aire de fitness : certains seront dédiés au cardio, d'autres à la musculation. Une partie sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. Chambrier ajoute que des baptêmes de plongée encadrés par des bénévoles diplômés seront à nouveau organisés cette année à la piscine grâce à l'intervention du Club Subaquatique Fertois. Ils auront lieu les dimanches 10 Juillet et le 28 août de 10h00 à 12h00.

M. le Maire explique que le maintien du festival Rock à Vib' sera évoqué lors du prochain conseil municipal. La manifestation ne pourra avoir lieu qu'avec la constitution d'une nouvelle équipe, qui reprendrait l'organisation en main.

M. Ledieu indique que l'organisation de la course folle des voitures à pédales (18 et 19/06/2022) a été modifiée cette année : la parade aura lieu le dimanche matin à 11h00, et la durée de la course va être réduite.

Mme Gautier annonce qu'un nouveau conseiller numérique a été recruté par le Département pour le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Il prendra ses fonctions le 04 mai.

Mme Germain et Mme Rouget informent le conseil que des panneaux et des sujets du Corso Fleuri vont être mis en place fin mai pour habiller les vitrines vides du centre-ville.

M. Renaudin déplore que le sol du square situé derrière la bibliothèque soit jonché de déjections canines. Des sacs vont être remis, et un article dans le Vib' Infos pourrait à nouveau être publié lors d'un prochain numéro.

#### **Prochaines réunions du Conseil municipal :**

- Lundi 27 juin 2022 à 20h30 – Salle du conseil municipal

#### **Réunions des commissions :**

- Commission « Fêtes et cérémonies » (marché de Noël) : mardi 10 mai 2022 à 19h15 – Salle A. Leprêtre
- Commission « travaux » (cimetière) : le vendredi 13 mai 2022 à 09h30 - Cimetière
- Commission « Culture » : mardi 17 mai 2022 à 18h00 – Salle A. Leprêtre
- Commission « Menus » restaurant scolaire : Mardi 21 juin 2022 à 18h00 – Réfectoire primaire

#### **Elections :**

- Elections législatives : Dimanche 12 juin 2022 et dimanche 19 juin 2022

#### **Manifestations :**

- **Fête des associations** : vendredi 17 juin à partir de 18h (inscription dès 17h30) dans le gymnase D. Costantini – Tournoi de badminton puis remise des récompenses.
- **Fête de la musique** : samedi 18 juin (soirée)
- **Inauguration du dojo** : samedi 25 juin 2022 (10h30)

Mme Rouget demande l'aide d'élus volontaires pour préparer et servir le vin d'honneur du 08 mai.

La séance est levée à 22h00.